

Commune de VILLEFAGNAN

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du MARDI 12 FEVRIER 2019 à 20 h 30

Le 12 février 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 05/02/2019, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Étaient présents : MM BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; NORMAND Isabelle ; LOISEAU Laurent ; PREVOST Christiane ; NICOLAS Marie-Noëlle ; GENTIL Christian ; GASSELING Théo ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David ; BECHIEAU Mary-Paule

Représentées : Mmes LACHETEAU Nathalie (pouvoir à C GENTIL) ; BOINOT Florence (pouvoir à P BOEUF)

Absents : MM PLON Patrick ; VANDELLE Elisabeth

Présents : 11 Représenté : 2 Absent : 2 Votants : 13

Mme Pierrette PIERRON a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 13 décembre 2018 : 13 voix POUR

1/ Convention d'adhésion au service d'instruction des actes et autorisations du droit des sols de la CC Val de Charente :

Dans la convention initiale, le montant de chaque type d'acte était défini comme ceci :

<i>Acte d'urbanisme</i>	<i>coût unitaire</i>
Certificat d'Urbanisme	37 €
Déclaration Préalable	87 €
Permis de Démolir	99 €
Permis de Construire	124 €
Permis d'Aménager	149 €

La CC Val de Charente, ayant revu les montants en conseil communautaire, nous propose la modification tarifaire par le biais d'un avenant à la convention existante :

<i>Acte d'urbanisme</i>	<i>coût unitaire</i>
Certificat d'Urbanisme	41 €
Déclaration Préalable	95 €
Permis de Démolir	108 €
Permis de Construire	135 €
Permis d'Aménager	163 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification tarifaire à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'avenant.

2/ Projet domicile groupé SOLIHA :

Monsieur le Maire présente une nouvelle proposition de Monsieur Pascal LAVAUD au Conseil Municipal.

Une délégation du Conseil Municipal décide de se rendre sur place afin de mieux se représenter les différentes hypothèses proposées par Monsieur LAVAUD et avant de faire une nouvelle proposition.

3/ Aménagement de Bourg :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour faire la demande de DETR 2019, il faut affermir la tranche 2 option n°1, concernant les travaux Grand' Rue-Route de Chef-Boutonne, comme indiqué ci-dessous :

Désignation des lots		Attributaires	montant HT
LOT 1	Terrassements / VRD	EIFFAGE SUD-OUEST 17440 Aytré	384 092,50 €
LOT 2	Aménagement paysager	Groupement JARDINS DE L'ANGOUMOIS/MON JARDIN EN CHARENTE 16310 Montemboeuf	31 301,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affermir cette tranche et donne délégation au Maire pour signer la décision.

4/ Travaux d'accessibilité de la Poste :

Monsieur le Maire présente un devis de Projedis hors-marché. Il concerne l'éclairage extérieur pour le nouvel accès à La Poste.

Ce devis est d'un montant de 2 530 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5/ Parc éolien Ventely's :

Monsieur le Maire présente rapidement le projet de parc éolien proposé par Ventely's dont une éolienne se situerait à Fondoume. N'ayant pas plus d'éléments, pas de décision à prendre pour le moment.

6/ Projet de parc photovoltaïque à Bouchetou :

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa première réunion avec Monsieur le Sous-préfet et les partenaires du projet. La Sous-préfecture est en accord avec le projet de panneaux photovoltaïques à Bouchetrou, alors que les dissidents de Natura 2000 sont contre.

Pour que le projet soit en bonne voie, le Maire explique qu'il faudra avant tout réviser notre PLU pour cela.

7/ Demandes de subventions :

- « *Courcôme, on lit !* » : Festival autour du livre les 17 et 19 mai 2019 avec intervenants dans les écoles et collège du secteur = 300 € : 13 POUR
- *Collège Sacré Cœur Ruffec* : voyage scolaire à l'île d'Oléron du 18 au 21 juin 2019 = 180 €/enfant (2) : subvention à hauteur de 15 % - 12 POUR, 1 ABSTENTION
- *Ecole Enfant Jésus* : voyage scolaire au Marais Poitevin du 4 au 6 juin 2019 = 199 €/enfant (2) : subvention à hauteur de 15 % - 12 POUR, 1 ABSTENTION

8/ Devis divers :

- Plancher du clocher de l'église : 13 POUR
- Travaux d'élagage : devis à revoir lors d'un prochain conseil
- Modification des menuiseries du petit logement Rue du Puits Gilbert : 13 POUR
- Remplacement radiateurs et éclairage salle des associations : 13 POUR
- Eclairage salle du Conseil : 13 POUR
- Electricité et radiateur WC publiques face à la salle des fêtes : 13 POUR

Informations et Questions diverses

- Porche de la maison Delalande : plusieurs propositions de projets : démolition du bâti ou une ouverture beaucoup plus large. Le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet lors de la prochaine réunion.
- Compteurs GASPARD : projet de 2 antennes sur le toit de la mairie.
- Acquisition foncière le long du cimetière : projet d'acquérir une bande de terrain de 12 m pour y faire un nouveau parking plus sécurisé.
- Projet d'achat Océalia : il faut relancer le notaire en charge de la vente.

- Triathlon organisé par VAL, en partenariat avec la Commune, le 23 juin 2019 : le bulletin d'inscription est en ligne sur le site Internet de la commune. Les arrêtés de voirie seront à préparer suite à une demande écrite de l'association, prêt de barrières de sécurité et participation exceptionnelle pour un montant à déterminer lors de la prochaine réunion.
- Un débat citoyen, à l'initiative du Maire, aura lieu le 23 février 2019, à 15H, à la salle des fêtes.
- Les gens du voyage ne sont plus à Villefagnan.
- Monsieur Chapoul, qui a acheté des terrains avant le lotissement de la Chapelière, a déposé un certificat d'urbanisme pour la construction de maisons individuelles : dossier à revoir.
- La charte « voisins vigilants » devrait être signée le 11 mars.
- Problème récurrents de chats et chiens errants.

Séance levée à 23H45